

Compte rendu de séance

Séance du 25 Novembre 2019

L' an 2019 et le 25 Novembre à 11 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de ROUILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. ROUILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : BIZET Mireille, MARIE Claudine, MM : CHANTELOT Michel, LEROUX Bruno, MAIGRET Gilbert, MURZEAU Claude

Absent(s) ayant donné procuration : Mme OZEL Agnès à M. LEROUX Bruno

Absent(s) : Mme LHEUREUX Brigitte

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 20/11/2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 25/11/2019

et publication ou notification
du : 25/11/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme BIZET Mireille

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Travaux de réaménagement et d'extension de la mairie et de mise en accessibilité et sécurité
Avenants n°1 et 2 aux marchés des entreprises
- 2019-023

Renouvellement du contrat SEGILOG. - 2019-024

Travaux de réaménagement et d'extension de la mairie et de mise en accessibilité et sécurité
Avenants n°1 et 2 aux marchés des entreprises

réf : 2019-023

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation des avenants suivants :

Lot 01 : GROS ŒUVRE – RAVALEMENT - CARRELAGE

Le présent avenant à pour objet des suggestions techniques imprévues, à savoir :

Suivant rapport ci-joint.

L'ensemble de ces modifications entraînent une moins-value de – 1 081,00 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise SPC se trouve modifié comme suit :

Suivant marché	140.093,40 € HT
Suivant présent avenant	- 1.081,00 € HT
Nouveau montant marché	139.012,40 € HT

(Cent trente-neuf mille douze euros et quarante centimes hors taxes).

Lot 06 : MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT

Le présent avenant a pour objet des suggestions techniques imprévues, à savoir :

Voir rapport ci-joint.

L'ensemble de ces modifications entraînent une plus-value de + 2 905,63 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise DAUPHIN se trouve modifié comme suit :

Suivant marché	41.510,77 € HT
Suivant présent avenant	+ 2.905,63 € HT
Nouveau montant marché	44.416,40 € HT

(Quarante-quatre mille quatre cent seize euros et quarante centimes hors taxes).

Lot 12 : VRD – ESPACES VERTS

Le présent avenant N° 2 a pour objet des suggestions techniques imprévues, à savoir :

Voir rapport ci-joint.

Ces modifications entraînent une moins value de – 1 958,00 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise CLVRD se trouve modifié comme suit :

Suivant marché	43.496,90 € HT
Suivant avenant 1	+ 11.050,00 € HT
Suivant présent avenant	- 1.958,00 € HT
Nouveau montant marché	52.588,90 € HT

(Cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la passation des avenants comme indiqué dans le rapport à la commission d'appel d'offres pour les lots 1,6 et 12
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci- dessus.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Renouvellement du contrat SEGILOG.
réf : 2019-024

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de SEGILOG pour une durée de 3 ans.

La convention sera signée par Monsieur Rouillon, Maire.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 12:30

En mairie, le 07/01/2020
Le Maire
Jean-Pierre ROUILLON



